

# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletins N° 103 et 104

2000 - N° 3 et 2001 - N° 1



Pavillon d'entrée de la Grande Terrasse : réfection de la corniche (Cliché : Christian BENILAN)

## SOMMAIRE

### BULLETIN N°103

Le Domaine National de Meudon

Un renouveau attendu et progressivement mis en œuvre .....	p. 3
Le Tapis Vert : une suggestion pour son "couronnement" .....	p. 7
Avis sur les projets d'aménagement des terrains Cisco à Meudon-sur-Seine .....	p. 11
<i>In memoriam : Roger Millet - Louis Néel</i> .....	p. 13
Nouvelles brèves .....	p. 14

### BULLETIN N°104

Parc de Chalais-Meudon. 1972-1988 : naissance d'une station d'étalonnage du Laboratoire de Physique Stellaire et Planétaire .....	p. 1
Nouvelles brèves .....	p. 6

TAPISSERIE  
SIÈGES  
CADEAUX  
STORES  
PAPIERS PEINTS

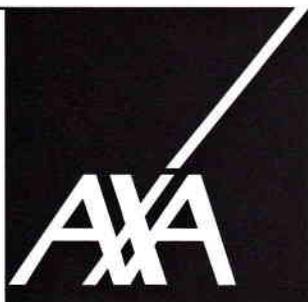
# "Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

**J. DESCOUT**

RIDEAUX  
LITERIE  
LUMINAIRES  
CANAPÉS  
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - ☎ 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis  
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller  
à votre service*

**TOUTES  
ASSURANCES**

**Vie  
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON  
☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion  
92240 MALAKOFF

☎ 01 47 36 29 45  
Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison ...

**l'artisanie**

61, rue de la République  
☎ 01 46 26 71 57

92190 MEUDON  
Ouvret le dimanche



## BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Mlle, M. \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

un chèque bancaire

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de : \_\_\_\_\_ F

MEMBRE ACTIF ..... 100 F MEMBRE BIENFAITEUR, À PARTIR DE .... 180 F

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

# LE DOMAINE NATIONAL DE MEUDON

## un renouveau attendu et progressivement mis en œuvre

L'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) intervient sur la Ville de Meudon pour émettre des avis sur tous les secteurs protégés, soit 95 % de son territoire si l'on excepte la partie Meudon-la-Forêt.

Son action sur le Domaine est peut-être moins connue. Pourtant, en tant que Conservateur, il doit assurer l'entretien et la mise en valeur au quotidien. Ce travail est différent de la mission confiée à Pierre Antoine GATIER, architecte en chef des Monuments Historiques, qui conçoit et met en œuvre les grands travaux, comme les restaurations en cours de l'avenue du Château et du Hangar Y. Leurs actions sont complémentaires sous l'égide de la maîtrise d'ouvrage, la Conservation régionale des Monuments historiques, Service de la Direction régionale des Affaires culturelles, ministère de la Culture et de la Communication.

L'Architecte des Bâtiments de France doit, de plus, assurer une mission de gestion des lieux pour le compte du Centre des Monuments Nationaux (C.M.N.) ; celle-ci consiste à promouvoir et organiser l'accueil dans le Monument.

Le Domaine national, qui appartient au Ministère de la Culture, couvre une trentaine d'hectares dont une vingtaine sont aujourd'hui ouverts au public.

- La partie fermée concerne l'étang de Chalais, ses abords et le Hangar Y ainsi que les terrains situés entre la route départementale 406 et le parterre de l'Orangerie et ceux situés entre cette même route et l'O.N.E.R.A.; la gestion de ces terrains revient à la Ville à la suite d'une convention ; elle y a aménagé des terrains de tennis, des terrains de football, une piste de skate et y a installé les ateliers municipaux. Toutes ces activités ne sont là qu'à titre précaire dans l'attente de la restauration de la Grande Perspective.

- La partie ouverte au public comprend : l'avenue du Château intégrée au réseau de voirie urbaine et l'ensemble clos composé de la Grande Terrasse, de la Terrasse à l'est, des Terrasses de la Loggia et de la Grotte et du parterre de l'Orangerie. C'est sur cette seconde partie que l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France est depuis quelques années la plus significative.

Les travaux à mener sont de deux ordres : 1) des travaux d'entretien proprement dit et des travaux de prévention à réaliser en urgence suite à des sinistres ou suite au constat d'une situation dangereuse, 2) les travaux liés à l'amélioration de l'accueil du public et de la perception des lieux.

### Les travaux d'entretien

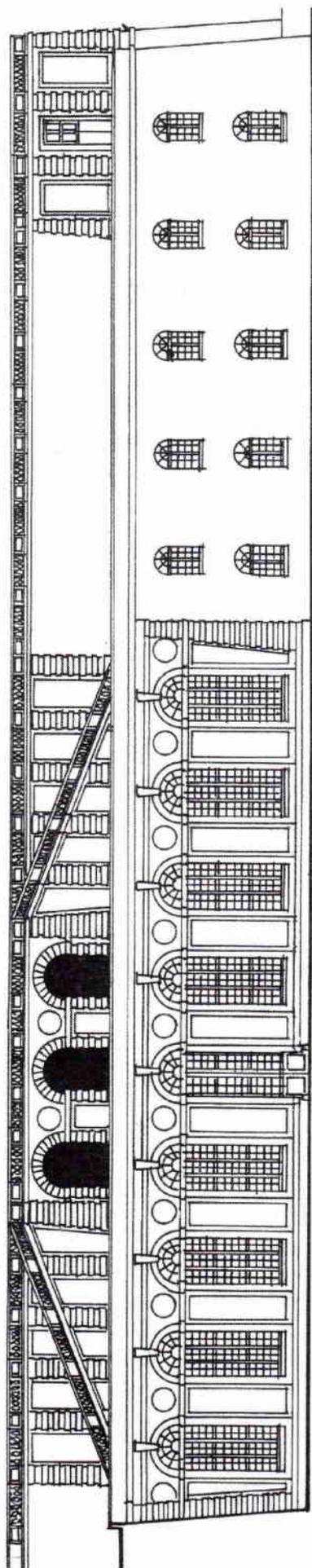
Chaque année une liste de programmation est arrêtée concernant un ensemble d'ouvrages. De nombreux corps de métiers interviennent presque chaque année : travaux routiers, maçonnerie, serrurerie, menuiserie, peinture, électricité, plomberie, couverture, élagage... Bon an mal an, 600.000 F sont consacrés à ces travaux. A titre d'exemples, il convient de procéder régulièrement à l'élagage des alignements d'arbres de la Grande Terrasse, ou encore, de remettre en peinture les menuiseries extérieures des bâtiments ou les grilles de clôture. Parallèlement, il est nécessaire de revoir ou de remplacer des ouvrages en pierre dégradés ou menaçant péril (balustres, marches, assises, corniches, voûtains, contreforts, murs, murets...).

Certains autres travaux ont eu une résonance particulière : dorure des pointes des grilles d'honneur et remise en état des pompes et des jets des bassins des parterres en 1997, redécouverte d'un tympan de porte au Bastion en 1998, reprise totale de la couverture du pavillon de l'entrée d'honneur en 1999.

### Les travaux d'amélioration

Les travaux d'amélioration sont généralement liés à la notion d'accueil et tentent de répondre au mieux à la demande des visiteurs.

Trois actions significatives ont été entreprises :  
- Tout d'abord, l'installation de nouveaux bancs. Lors de son arrivée en 1994, l'Architecte des Bâtiments de France avait constaté une grande disparité des types de bancs existants ainsi que, pour certains d'entre eux, leur mauvais état. Il y avait des bancs en pierre anciens et deux types de bancs en béton de facture récente. De plus, leur nombre était jugé insuffisant et certaines parties du Domaine n'en disposaient pas.



Façade générale : Orangerie, Bastion et Loggia (Etat Précédent). Echelle 1/350 (Dessin de l'auteur)

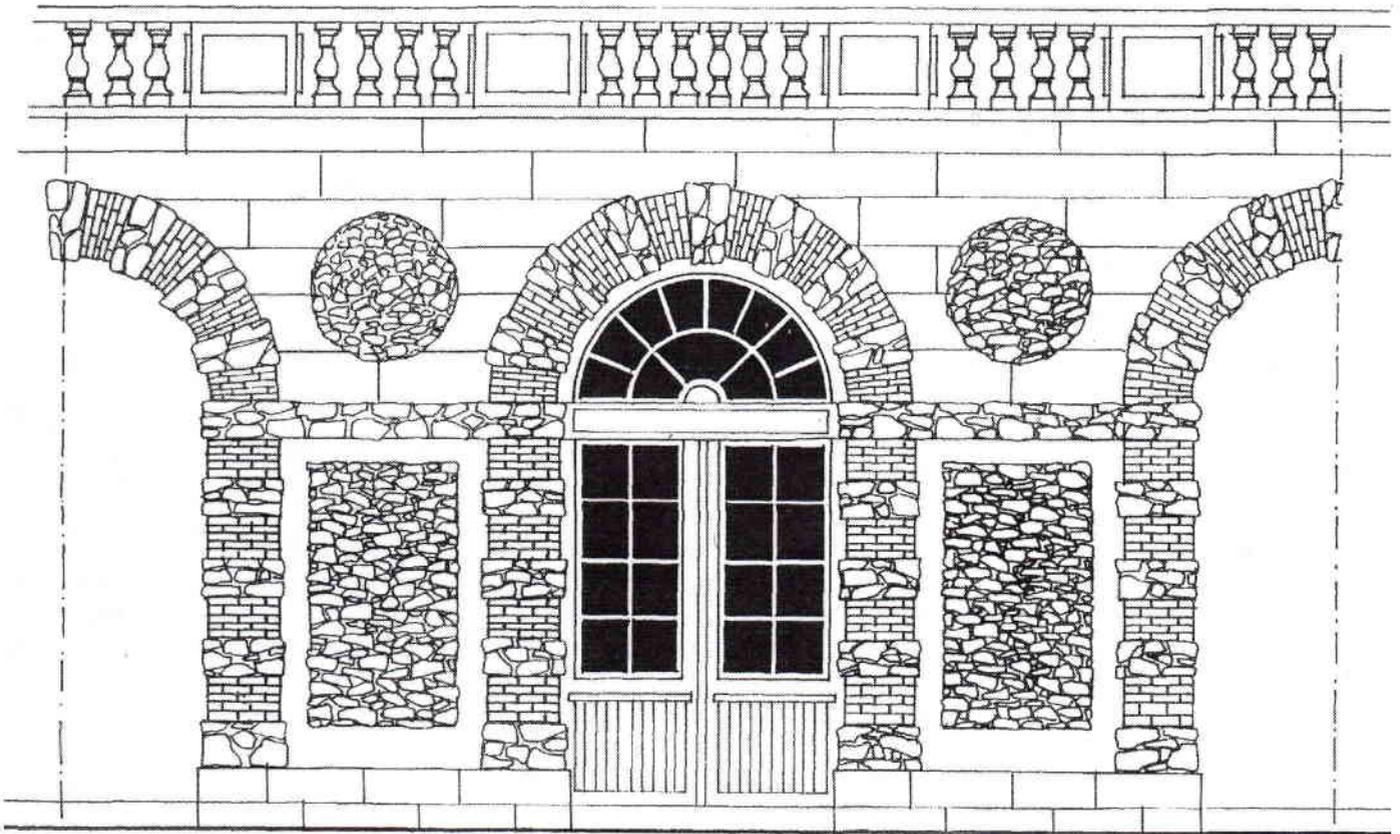
Il a été décidé de lancer en 1995 une politique d'équipement et de renouvellement étalée sur plusieurs années. Le choix a consisté à éliminer progressivement les bancs en béton et à les remplacer par des copies en pierre de bancs existants de type XVIIIème siècle ; il a consisté aussi à installer de tels bancs en pierre dans des lieux où s'imposait leur présence. En 1996, le numéro 91 du Bulletin du Comité avait, dans un article de P. GAYRAL fait un exposé détaillé des principes adoptés dans cette opération.

Une première étape en 1996 a assuré l'installation de 11 nouveaux bancs en pierre, principalement sur la Terrasse à l'Est et sur la Grande Terrasse. En 1998 10 bancs supplémentaires ont été installés principalement sur les parterres de l'Orangerie et de la Grotte. Une étape en cours prévoit 4 nouveaux bancs sur la Grande Terrasse et la terrasse de la Loggia. Enfin, sont prévus pour 2001, 3 autres bancs destinés à la terrasse de la Grotte.

Il y avait donc sur le Domaine en 1994, 33 bancs disparates dont 16 en pierre ; il y en aura, en 2001, 50 dont 42 en pierre.

- En second lieu, une action de protection a permis de déboucher sur une opération de restauration. En 1999, l'Architecte des Bâtiments de France a mis en œuvre la fermeture de la Loggia afin de mettre fin aux actes de vandalisme qui s'y perpétuaient. S'appuyant sur les documents anciens, gravures ou photographies, il a redessiné les menuiseries en bois fermant les trois ouvertures cintrées. Cette réalisation redonne une lecture plus architecturée de cette façade de Loggia et la met en harmonie avec celle de l'Orangerie lorsqu'on les regarde depuis le parterre ou, à plus grande distance, depuis le haut du Tapis Vert à Meudon-la-Forêt. Le Centre des Monuments Nationaux (C.M.N.) est à présent interpellé pour trouver un usage convenable à ce volume habitable retrouvé.

- Il faut enfin évoquer une troisième intervention qui a trouvé sa justification dans la célébration du tricentenaire de la mort d'André LE NOTRE. En cours de réalisation, elle consiste à faire entrevoir l'axe de la Grande Perspective dans la partie située entre le parterre de l'Orangerie et le terrain de football de Trivaux. Ce dernier est actuellement soustrait à la vue depuis la Grande Terrasse par un petit bois de pousses d'arbres spontanées, composé essentiellement d'érables et de robiniers. Le projet prévoit de créer une trouée dans l'axe d'environ 6 mètres de large. Si les résultats sont probants, la réouverture de cet élément de la Grande Perspective sera poursuivie.



Façade de la loggia : porte fenêtre centrale. Echelle 1/ 65. (Dessin de l'auteur)

A ces actions fortes, il convient d'ajouter deux autres opérations, peut-être moins spectaculaires, mais qui participent à l'amélioration générale :

- Ainsi, jusqu'à une date récente, le Domaine ne possédait que 5 à 6 poubelles dépareillées et en mauvais état. Cet été, celles-ci ont été remplacées par 12 poubelles neuves, en métal et de type « tulipe ». Elles ont été réparties régulièrement dans des lieux visibles mais discrets. Ce même modèle sera utilisé pour l'avenue du Château lorsque les travaux d'aménagement des contre-allées seront lancés.

- Les deux pavillons de garde en vis à vis, situés sur la place Jules Janssen possèdent un éclairage électrique extérieur composé d'applications inesthétiques et peu éclairantes. Ce système sera déposé à l'automne. Il sera remplacé par une paire de lanternes type XIX<sup>ème</sup> accrochées sur les poternes existantes, au sommet des grilles. Ce dispositif accentuera la remontée de l'axe de la Grande Perspective vue depuis le bas de l'avenue du Château.

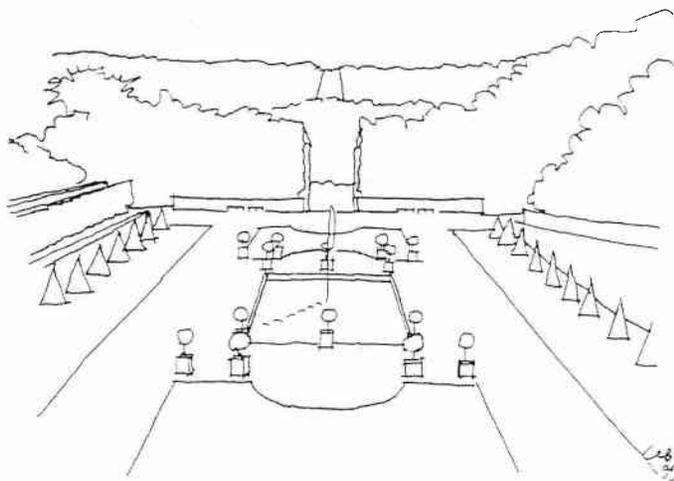
L'ensemble de ces travaux d'amélioration représente environ 300.000 F chaque année.

## Les embellissements

L'Orangerie, depuis sa restauration entreprise au début des années 80, a su renaître. Des manifestations culturelles de grande qualité s'y déroulent sous l'impulsion le plus souvent de la Ville de Meudon, notamment lors de son festival en octobre de chaque année.

Le Centre des Monuments Nationaux s'est interrogé sur une utilisation optimale de cet espace, considérant que ce lieu majeur méritait une plus grande attention. Les différentes études qu'il a lancées ont conduit à conclure que cette orangerie, malgré ses grandes qualités, s'adaptait mal à une polyvalence d'activités. En effet, certaines très prisées aujourd'hui comme les séminaires nécessitent des infrastructures d'accueil que l'Orangerie ne peut satisfaire, le point le plus pénalisant à cet égard étant l'impossibilité d'y réaliser des aires de stationnement.

Le Centre des Monuments Nationaux s'est, pour cela, orienté vers le choix d'une solution qui répondait à un besoin propre et qui serait totalement cohérente avec



Grande Perspective : côté sud après une percée de 6 mètres dans le rideau d'arbres qui précède les terrains de sport.  
(Dessin de l'auteur)

l'histoire du lieu et avec ses possibilités. Il a été décidé en période hivernale de rendre à l'Orangerie sa vocation initiale. Elle accueille depuis l'hiver 1999-2000 les caisses à orangers dont se sont nouvellement équipés les Domaines des Tuileries et de Saint-Cloud (que le Centre des Monuments Nationaux gère également), ces Domaines ne disposant plus d'orangerie.

Dans un souci de bonne administration, le Centre des Monuments Nationaux a décidé une semblable politique d'achat d'orangers pour le Domaine de Meudon. Dans un premier temps, 14 caisses à orangers ont été acquises par le Centre pour le parterre de l'Orangerie de Meudon au printemps de 1999. Il s'agit



Projet de deux lanternes sur les poternes des grilles de l'entrée d'honneur (Dessin de l'auteur)

d'un embellissement très significatif dont l'Architecte des Bâtiments de France souhaite la poursuite.

### La qualité des services

Bien que beaucoup ait été fait depuis cinq ans, l'enquête de satisfaction réalisée par le Centre des Monuments Nationaux auprès des visiteurs à la fin de 1996, avait mis en évidence certaines demandes prioritaires : possibilité de pouvoir s'asseoir, avoir des poubelles... Ces demandes sont en voie d'être satisfaites.

En revanche, d'autres demandes n'ont pas encore obtenu de réponses. Il s'agit principalement d'un besoin de signalétique, de la création d'une aire de jeux pour enfants, de toilettes publiques, d'un lieu de restauration.

Concernant la signalétique, un projet a été approuvé ; il prévoit une information à chaque entrée du Domaine. Les panneaux devraient être mis en place dans les mois qui viennent ; le plus important d'entre eux sera situé à l'entrée de la Grande Terrasse et traitera de l'histoire du Domaine accompagnée d'un plan général du site.

L'aspect très ouvert et noble des Terrasses interdit tout projet qui aurait pour conséquence de couper les perspectives. Des installations comme une aire de jeux pour enfants peuvent difficilement être intégrées aux espaces actuels. Quant à d'éventuelles toilettes publiques, elles posent les mêmes difficultés ; des solutions sont cependant possibles dans les bâtiments existants à condition d'insérer un tel projet dans un programme plus global. L'idée d'un point de restauration n'est pas écartée et pourrait être l'occasion d'intégrer des toilettes.

Après de nombreuses années durant lesquelles le Domaine paraissait peu entretenu, les efforts, entrepris depuis cinq ans et qui se poursuivront, devraient lui procurer une qualité, certes différente du temps de ses splendeurs, mais conciliant un meilleur accueil du public et la préservation de la grandeur et de l'histoire de ce site prestigieux.

Christian BENILAN  
architecte des Bâtiments de France  
conservateur du Domaine national de Meudon  
et faisant fonction d'administrateur

## Le Tapis Vert : une suggestion pour son "couronnement"

Le Roy m'a chargé de vous remettre au sujet  
des plans, coupes et observations, d'un pavillon  
devant servir de repos de chasse au lieu  
à projeter en Dessiné lui-même en  
que j'ai mis au net d'après ses  
minutes, en conséquence de ses ordres.

Le Roy m'a chargé de vous dire,  
Messieurs le Comte, en vous remettant  
les papiers en joint, que le pavillon  
qu'elle a projeté, en pour être  
placé en face du Château de Meudon  
dans la grande allée de l'étang de  
Chalais, précisément à l'endroit où  
cette allée commence à descendre;  
qu'il doit être orienté ainsi qu'il  
est indiqué sur le plan général  
en quelle desir que son execution  
soit bien pendant la présente  
campagne n'importe à quelle  
époque

J'ai l'honneur d'être avec respect

Messieurs le Comte

à Versailles le 14  
avril 1783.

voire très humble  
et très obéissant  
serviteur  
Louis XV

S'il est un site particulièrement attristant de la Grande Perspective, c'est son extrémité Sud. Situé sur le territoire de Clamart, à la limite de Meudon-la-Forêt, c'est un espace à l'abandon, vide et sans âme qui jouxte le mal nommé carrefour des arbres verts. Nul ne peut, à cet endroit, imaginer qu'il est au sommet du Tapis Vert et qu'il a devant lui, vers le Nord, une vue sur l'Orangerie et 4 km de perspective !

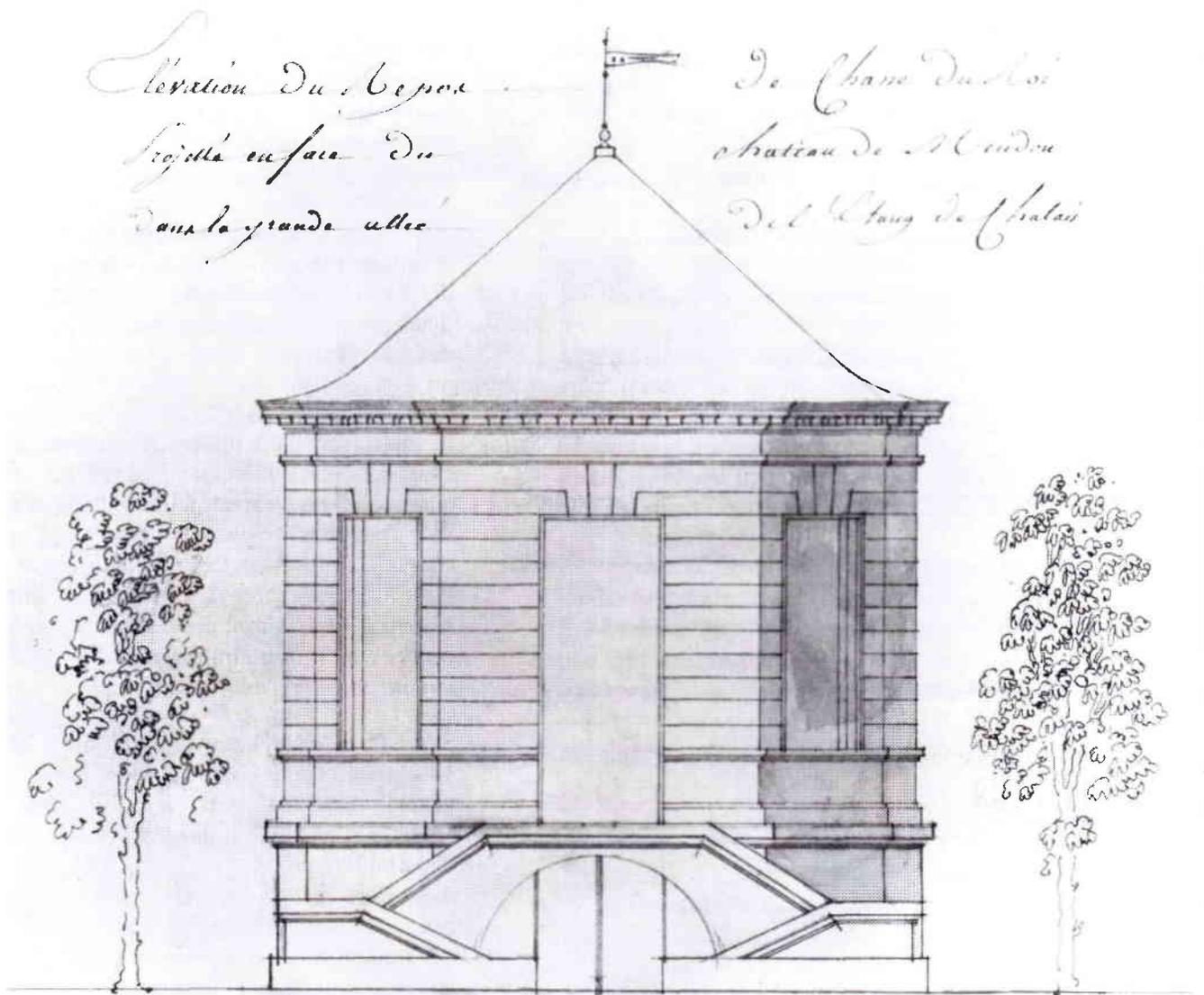
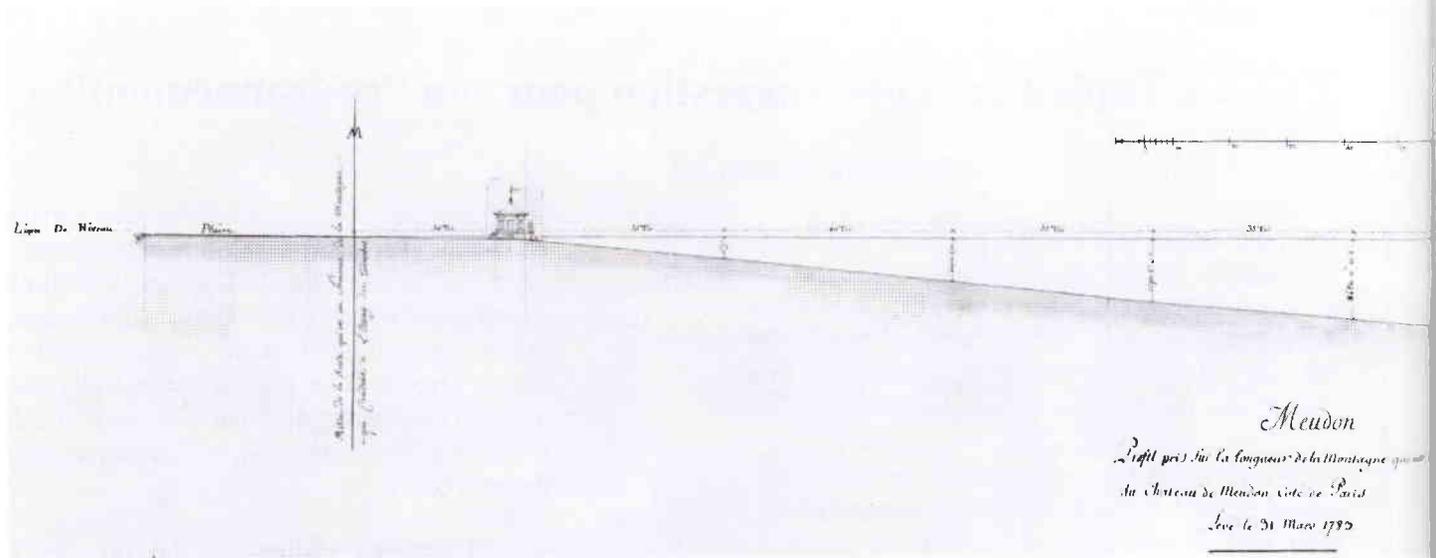
Quant au visiteur de la Terrasse et de l'Orangerie, que peut-il distinguer d'autre sur le sommet du Tapis Vert que quelques lampadaires de style autoroutier et une guinguette, certes sympathique, mais un peu trop visible !

Michel JANTZEN, dans son "plan de réhabilitation" approuvé par la Commission supérieure des Monuments Historiques, proposait dès 1979 la création d'un "Belvédère" fort bienvenu.

Une visite aux Archives Nationales nous a permis de retrouver les plans originaux d'un "repos de chasse" créé par Louis XVI à cet endroit. Ces plans pourraient utilement inspirer l'aménagement de ce belvédère.

L'histoire de la création de ce petit pavillon de chasse est particulièrement intéressante. Grand chasseur, particulièrement adroit de ses mains, curieux des nouveautés, le Roi décida de construire un "pavillon devant servir de repos de chasse.....placé en face du château de Meudon dans la grande allée de l'étang de Chalais, précisément à l'endroit où cette allée commence à descendre ; qu'il doit être orienté ainsi qu'il est indiqué sur le plan général..".

Dans cette lettre (voir ci-joint) adressée le 14 avril 1783 au comte d'ANGIVILLER, directeur général des bâtiments du Roi, Jean-François HEURTIER, inspecteur général et architecte du Roi depuis 1776, précise que Louis XVI a "dessiné lui-même" ce pavillon, révélant ainsi un talent peu connu du Roi : celui de dessinateur d'architecture qui s'ajoute à ses compétences reconnues en astronomie, géographie, horlogerie, instruments de marine, sans oublier les langues, le jardinage et ... la serrurerie bien connue. (on consultera avec intérêt l'article de Fabienne Cirio in "la revue de l'art", N° 85 éditions du CNRS - 1988).





La construction du bâtiment commença quelques semaines plus tard et le pavillon de repos fut inauguré dès le 7 décembre 1783.

Il s'agit d'un édifice de petites dimensions, de plan octogonal, s'inscrivant dans un cercle de moins de 10 mètres, sur deux niveaux : l'un, en demi sous-sol, l'autre, le salon, surélevé.

Ce salon était pourvu d'une cheminée. Celle-ci, d'après les dessins, apparaît parfaitement représentative du "style Louis XVI", de même une corniche d'inspiration ionique, reconnaissable à ses denticules, couronnait l'élévation intérieure. À cet égard, le salon de musique du Petit Bellevue nous permet de nous faire une assez bonne idée de l'intérieur de ce repos de chasse. Une porte croisée et cinq fenêtres croisées constituaient les ouvertures du salon. Deux pans aveugles formant niches correspondaient aux passages des cheminées des deux niveaux.

À l'extérieur, hormis un filet de chambranle ornant les ouvertures et les niches aveugles, le décor, élégant, raffiné et simple, ne se composait que de refends. Une corniche à modillons, soulignée par deux fines moulures soutenait le toit octogonal en ardoises, lui-même terminé par un étendard.

On ne peut qu'être admiratif devant une telle légèreté, une telle élégance classique due à une grande sobriété des lignes et à une réelle économie de moyens.

En dessinant lui-même et en faisant construire ce pavillon de repos de chasse, Louis XVI, dans la lignée de tous les maîtres de Meudon, apportait sa contribution personnelle à la Grande Perspective.

Après SERVIEN pour le Grand Hexagone de Chalais, la Grande Terrasse et l'Orangerie, LOUVOIS pour l'avenue du Château, Louis XIV pour le Château Neuf et Louis XV pour l'actuelle avenue Gallieni à l'extrémité Nord, Louis XVI "ponctua" et "marqua" d'un élégant "signal" "*le sommet de la montagne qui fait face au château de Meudon*", à l'extrémité Sud.

Depuis sa restauration au début des années 1940 et la replantation des arbres d'alignement, le Tapis Vert attend, en bas, de rejoindre le Grand Hexagone de Chalais et, en haut, de bénéficier d'un aménagement de son "sommet".

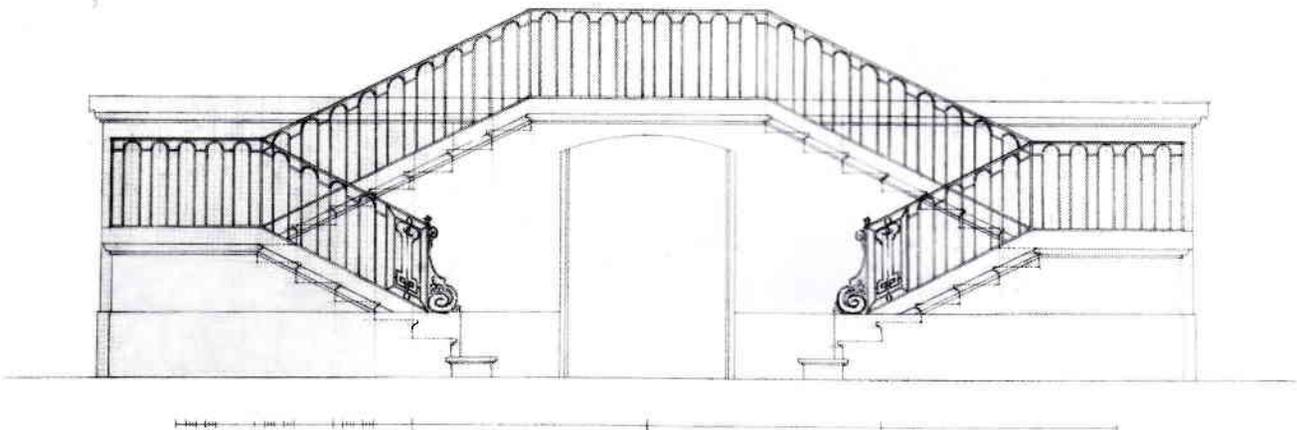
Alors qu'à l'évidence, il convient de redonner une personnalité à ce "sommet" et de l'intégrer matériellement, à nouveau, dans la Grande Perspective de Meudon, ne pourrait-on imaginer de restituer ce repos de chasse qui a malheureusement disparu entre 1835 et 1870 ?

La Grande Terrasse et l'Orangerie disposeraient enfin d'un "vis-à-vis" et d'un "signal" marquant le paysage et matérialisant une extrémité du domaine.

Un usage pratique et contemporain pourrait rapidement lui être trouvé, en particulier pour animer le futur Belvédère des arbres verts et le rendre attrayant.

Daniel SOREAU

*Dessin du Repos de Chasse du Roi dans le Parc de Meudon.*



## AVIS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS CISCO A MEUDON-SUR-SEINE

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon remercie vivement le Maire de Meudon d'avoir organisé une consultation sur les deux nouveaux projets proposés par CISCO, pour les ex-terrains Renault, aujourd'hui possédés par cette entreprise à Meudon-sur-Seine.

L'objet de la présente consultation étant de *manifeste une préférence* entre les deux projets, le Comité *élimine* le projet ROGERS. Le Comité marque sa préférence pour le projet COBB, MACARY, CORNET-VERNET (CBACV) sur la base des trois critères principaux suivants :

### ➤ L'architecture

L'architecture du projet CBACV est plus souple, moins massive et moins banale. Les logements sont mieux traités, par leurs formes et leur orientation.

Le projet Rogers est réellement bloquant et lourd ; Par ailleurs, la présence d'un étage en « promenade plantée » contribue à alourdir les bâtiments et constitue une invitation permanente à la création, inacceptable, d'un nouvel étage de bureaux ou d'espaces de réception..

### ➤ Le site et le paysage

Le projet CBACV s'intègre mieux dans le site. Il laisse la possibilité d'une descente vers la Seine et s'intègre mieux dans la colline et son boisement. Les objectifs de plantations (superficie, variétés) et de "reconquête naturelle" du site sont particulièrement positifs.

Occupant beaucoup plus le terrain, en particulier par de nombreuses passerelles, les bâtiments du projet Rogers créent un effet de barre qui ne s'intègre pas dans le site. Il ne marque pas la même ambition, ni qualitative ni quantitative, quant à une « reconquête » du site.

### ➤ L'urbanisme

Une plus large ouverture du terrain au public, la recherche d'une place publique conviviale, l'ambition marquée d'établir des liaisons vers la Seine, l'amont de Meudon-sur-Seine, les coteaux de Bellevue et Meudon, la création d'un canal près des habitations, la présence d'ateliers d'artistes, la conservation du caractère de la sente aux bœufs semblent témoigner d'une réelle volonté d'animation du site et de son ouverture par l'équipe CBACV. Ceci ne se retrouve pas dans le projet Rogers.

Néanmoins, il convient de formuler un certain nombre de **réserves** sur le projet CBACV :

#### **I.Secteur d'activités**

Les bâtiments d'activités dont l'implantation paraît assez originale et qui semblent bien "accrochés" au terrain, forment cependant une barrière devant les habitations qui sont enclavées et pratiquement sans vue sur la Seine. Des trouées judicieusement placées pourraient permettre de dégager le secteur d'habitations.

Le bâtiment à l'extrémité aval crée un étranglement à l'endroit où la route de Vaugirard passe au plus près de la Seine. Ceci est préjudiciable à l'aménagement des bords de Seine. Une légère modification de ce bâtiment permettrait de redonner de l'espace à cet endroit qui est aussi celui de la pénétration de la voie d'accès à cette zone.

## II Secteur résidentiel

En profitant des trouées proposées ci-dessus, il pourrait être possible de donner plus d'intérêt à ce secteur en autorisant une implantation moins rigide et une architecture plus variée. Il conviendra de veiller au respect des vues depuis la colline.

## III Desserte intérieure

Il semble utile de mieux étudier le prolongement de la voie centrale jusqu'à la gare de Meudon-sur-Seine.

## IV Desserte extérieure

Les esquisses et maquettes présentent une vaste promenade plantée le long de la Seine et une route de desserte locale à deux voies. Cette représentation correspond, en fait, à la demande du Comité d'un enfouissement de la VRGS/RD7 de l'entrée de Meudon-sur-Seine au pont de Sèvres, réservant en surface une simple voie de desserte locale. Or, le projet actuel du Conseil Général revient, en créant une deux fois deux voies, à stériliser les bords de Seine.

## V Densité

D'une manière générale, en raison du programme défini par le POS, le projet apparaît trop dense. Pour lutter contre cet excès de densité, il convient d'une part de maintenir libres et d'ouvrir au public le plus largement possible les espaces environnants (bords de Seine, Tybilles), d'autre part de soigner très finement les liaisons avec la colline, avec la Seine et avec l'île Seguin.

Sur ce point particulier, un nouveau tracé du tramway à travers l'île Seguin, entre le pont Seibert et le pont de Sèvres, permettrait de récupérer des espaces libres bienvenus sur la rive gauche et de relier l'île Seguin à Paris et à La Défense sans rupture de charge.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon rappelle que le site concerné, "un des plus beaux méandres de la Seine", est unanimement considéré comme exceptionnel.

L'aménagement de cet ancien terrain Renault doit être l'occasion de reconquérir l'ensemble du site, c'est-à-dire les collines, les berges et la Seine elle-même sur laquelle une base nautique peut être réalisée, depuis l'île de Monsieur jusqu'à l'île St Germain. Cet aménagement doit aussi permettre de mieux relier la Seine et Meudon-sur-Seine avec Bellevue, le centre de Meudon et l'île Seguin.

Ainsi, même si **le projet CBACV apparaît le seul à pouvoir être retenu**, le Comité considère que de nombreuses **améliorations** doivent être apportées pour atteindre les objectifs ci-dessus.

**La condition *sine qua non* de la réussite du projet dépend de l'enfouissement de la VRGS/RD7.**

Le Comité de Sauvegarde des Sites veillera à la réussite de cet aménagement et se tient à la disposition de la Mairie de Meudon, du Conseil Général des Hauts-de-Seine, ainsi que de CISCO, de la COGEDIM et des maîtres d'œuvre pour y contribuer.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2000

*IN MEMORIAM*

**ROGER MILLET**

(mars 1911 – octobre 2000)

Après un diplôme d'architecte, Roger MILLET suit les enseignements de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris et obtient le diplôme de l'Enseignement Supérieur pour la conservation des Monuments anciens. En effet, comme le déclarait R. AUZELLE en 1969 en lui remettant la Grande médaille de l'urbanisme de l'Académie d'architecture, "il était attiré par l'étude des monuments anciens, mais un amour exclusif du passé ne pouvait cependant le satisfaire : il souhaitait être de son temps et préparer le futur. L'urbanisme le conquit. Par souci d'efficacité et pour satisfaire à son idéal de Grand Commis de l'Etat, il sut accepter, sans compromissions, les servitudes administratives. Au cours de sa carrière, il parvint à concilier son goût de l'Histoire, son sens de l'avenir et sa passion de servir la collectivité."

A l'issue d'un brillant parcours au Ministère de l'Equipement où il termine comme Inspecteur général de la Construction, il prend sa retraite à Meudon et met ses compétences au service de la commune. Dès 1972, il participe à la commission d'élaboration du plan d'occupation des sols, puis à celle du plan de circulation. En 1974, le Maire lui confie une triple mission : réhabilitation de la maison d'Armande BEJART, rénovation de l'église Saint-Martin et aménagement des contrebas des murs de soutènement de la Grande Terrasse du Château. Parallèlement, en tant que vice-président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, il seconde les présidents Charles GUILLAUD et Georges JULIEN-LAFFERIERE, auquel il succède tout naturellement en 1982 jusqu'en 1987. Il s'emploie à sauvegarder des espaces verts dans trois grandes propriétés (PAUMIER, PUAUX et THOMAS) permettant de créer des parcs publics aujourd'hui très appréciés. En raison de l'agrément du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon auprès des services administratifs, Roger MILLET attachait une grande importance à la pertinence des avis émis par celui-ci et souhaitait même, comme en témoigne Jean-L. WENNAGEL qui fut son vice-président délégué, que "l'image en soit exemplaire au niveau du Département".

En 1985, il reçut de Monsieur Henry WOLF, maire de Meudon, la médaille d'Or de la Ville.

Le Conseil d'administration du Comité adresse à la famille de Roger MILLET ses condoléances et lui exprime sa profonde sympathie.

**LOUIS NÉEL**

(novembre 1904 – novembre 2000)

Brillant normalien et major à l'agrégation de physique en 1928, Louis NEEL fait ses premières recherches dans le laboratoire de magnétisme de Strasbourg. Il y découvrit, en particulier, le "ferromagnétisme" de certaines substances cristallines. L'intuition aigüe du futur prix Nobel lui permit d'émettre des hypothèses, confirmées ultérieurement par l'expérience, pour expliquer les propriétés magnétiques de certains corps. En 1940, devant la progression des armées allemandes, il fait transférer un gros électro-aimant de Strasbourg à Bellevue permettant d'y développer un important laboratoire de magnétisme où s'illustra Charles GUILLAUD. Après la deuxième guerre mondiale, il rejoint Grenoble où il poursuit ses recherches à la tête du Laboratoire d'électrostatique et de physique du métal du C.N.R.S. tout en développant l'enseignement scientifique supérieur. Il crée, en 1956, le Centre d'études nucléaires de Grenoble autour duquel va se développer l'un des plus importants complexes de recherche français. Membre de l'Académie des sciences dès 1953, il reçoit le prix Nobel de physique en 1970.

Quelques années plus tard, le Professeur NEEL s'installe à Meudon. Son ami, Charles GUILLAUD, le sollicite alors pour être président d'honneur du Comité de Sauvegarde des Sites. Par sa notoriété, ses relations et la pertinence de ses avis, il apporte une aide précieuse aux présidents successifs. Avec son habituelle gentillesse, il continuera à s'intéresser aux activités du Comité jusqu'à une date récente.

Le Conseil d'administration du Comité exprime à la famille du Professeur NEEL sa profonde sympathie et ses sincères condoléances.

Gérard ADER

## NOUVELLES BRÈVES

### Importantes nouvelles pour le patrimoine meudonnais

Elles concernent en effet des bâtiments situés aux bords de la Grande Perspective pour la réhabilitation de laquelle le Comité de Sauvegarde des Sites œuvre avec la plus grande persévérance et en fait une priorité pour le prestige et le développement de notre ville.

Il s'agit d'arrêtés de classement et d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques qui concernent le Hangar Y, la Grande Soufflerie et des bâtiments situés sur les terrains de l'O.N.E.R.A.

#### 1 – HANGAR Y

A plusieurs reprises des lignes de notre Bulletin ont été consacrées ces dernières années au bâtiment proche de l'étang de Chalais nommé Hangar Y ; aussi nos lecteurs ont-ils été informés de son inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques qui date du 10 décembre 1981. Par arrêté datant du 4 juin 2000, le Hangar Y est désormais **classé** en totalité Monument historique avec le considérant suivant du Ministère de la Culture et de la Communication qui souligne ainsi le bien fondé de sa décision : "Le Hangar Y présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la mise en œuvre de la ferme-portique sans entrail conçue par l'ingénieur Henri DE DION pour le palais du Champ de Mars de l'Exposition Universelle de 1878 dont certains éléments de la structure métallique furent réadaptés à Meudon pour servir de hangar à dirigeables."

#### 2 – GRANDE SOUFFLERIE

L'arrêté ministériel du 15 septembre 2000 classe parmi les Monuments historiques la Grande Soufflerie aérodynamique y compris la chambre de tranquillisation avec le considérant suivant : "La Grande Soufflerie aérodynamique, construite entre 1932 et 1934, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en ce qu'elle représente une des grandes réalisations de l'ingénierie française de l'entre-deux-guerres, dont la modernité des formes illustre les possibilités offertes par l'utilisation du béton armé."

#### 3 – BÂTIMENTS DE L'O.N.E.R.A.

Par arrêté en date du 18 juillet 2000, certains bâtiments étaient, en même temps que la Grande Soufflerie désormais classée, **inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques**. Il s'agit de l'ancien hangar aux essais dit bâtiment AK, des anciens bureaux

du Colonel RENARD dits bâtiments A et B sis 8 rue des Vertugadins et qui font actuellement partie d'un vaste ensemble appartenant à l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales, organisme public à caractère industriel et commercial.

Notre Comité peut se flatter d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir ces mesures conservatoires dont il se félicite et qui auront certainement un impact important sur l'urbanisme meudonnais.

### Plantation en forêt de Meudon

Notre délégué de quartier et administrateur, Dominique MOREAU, est, avec Michel RIOTTOT, particulièrement attentif aux actions qui se déroulent en forêt de Meudon. C'est ainsi qu'il a personnellement participé à une plantation d'arbres organisée en novembre 2000 par l'O.N.F.. Il y avait à ses côtés plusieurs autres administrateurs représentant notre Comité lors de cette opération, à propos de laquelle il a bien voulu nous donner le bref compte-rendu suivant :

*"Les travaux de nettoyage et d'évacuation des bois tombés ou dangereux lors de la tempête du 26 décembre 1999 continuent et ce, malgré des conditions climatiques défavorables.*

*Les efforts fournis, cette année, par les différents intervenants agissant sous le contrôle de l'O.N.F. ont permis de libérer certaines parcelles et d'envisager sur celles-ci, soit par une régénération naturelle, soit par des plantations locales de feuillus, une reconstitution de la forêt.*

*La période des plantations étant arrivée avec la Sainte Catherine ("A la Sainte Catherine tout bois prend racine"), l'O.N.F. a organisé, le jeudi 30 novembre, un début de reboisement de la parcelle située en dessous du parking de la Terrasse de l'Etang. Ces premières plantations ont été réalisées avec la participation d'une classe de C.E.2 de l'école Jean MONNET de Meudon-la-Forêt.*

*Les enfants tout heureux de cette activité en contact avec la nature étaient encadrés par des membres du Rotary Club et du Comité de Sauvegarde des Sites.*

*Ainsi, 500 plants environ ont été mis en terre :*

- des plants forestiers : chêne, charme, frêne ;
- des plants arbustifs : cornouiller, charme, tilleul, noisetier.

*La Mairie de Meudon et la Maison de la Nature étaient associées à cette manifestation. Outre le plaisir de planter des arbres pour embellir leur forêt, les enfants ont pu avoir des contacts avec des responsables communaux et associatifs avant de prendre une collation et de reprendre le car pour l'école, les chaussures bien boueuses."*

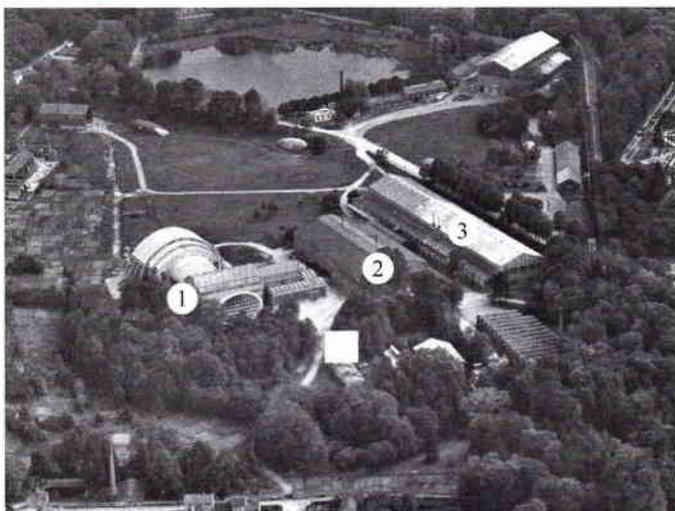
Paulette GAYRAL

## PARC DE CHALAIS - MEUDON

### 1972-1988 : naissance d'une station d'étalonnage du Laboratoire de Physique Stellaire et Planétaire

#### Préambule

Avant de prendre ma retraite d'ingénieur du CNRS en juillet 2000, j'étais responsable de la Station d'Etalonnage de l'IAS (Institut d'Astrophysique Spatiale) située à Orsay.



Alerté par une collègue qui avait lu le bulletin n° 97 du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon traitant du parc de Chalais et de la Grande Soufflerie, j'ai repensé à une belle aventure professionnelle qui m'avait de 1974 à 1977, puis de 1982 à 1986, fait vivre dans les équipes du LPSP (Laboratoire de Physique Stel-

laire et Planétaire) à l'ombre de cette grande structure, dans ce qui fut la première installation d'étalonnage d'expériences spatiales implantée en France par un laboratoire du CNRS.

Cette implantation, en 1972, carré blanc de cette vue partielle du parc de Chalais-Meudon extraite du n°97, fut réalisée sur une surface de 750 m<sup>2</sup>, juste à droite de l'entrée d'air de la Grande Soufflerie (1), tout près des bâtiments (2 et 3) qui abritaient à cette époque le Musée de l'Air. Cette installation, aujourd'hui démontée d'ailleurs, n'apparaît évidemment pas sur cette vue de 1935.

Après consultation des responsables de la publication, il apparut cependant qu'ils ignoraient tout de notre passage dans ces lieux. Il nous parut donc, à tous, utile de combler cette innocente lacune.

J'ai donc contacté Daniel PARISOT, ingénieur du CNRS, également retraité, promoteur, cheville ouvrière, animateur et responsable de cette première installation, et nous avons tenté de vous rendre compte dans ce petit "papier" de notre aventure commune qui nous fit participer, sans encore le savoir, à ce que les animateurs du Comité qualifient de "Composante Scientifique de la Grande Perspective".

Philippe SALVETAT

#### Les prémices

Au départ, on trouvait :

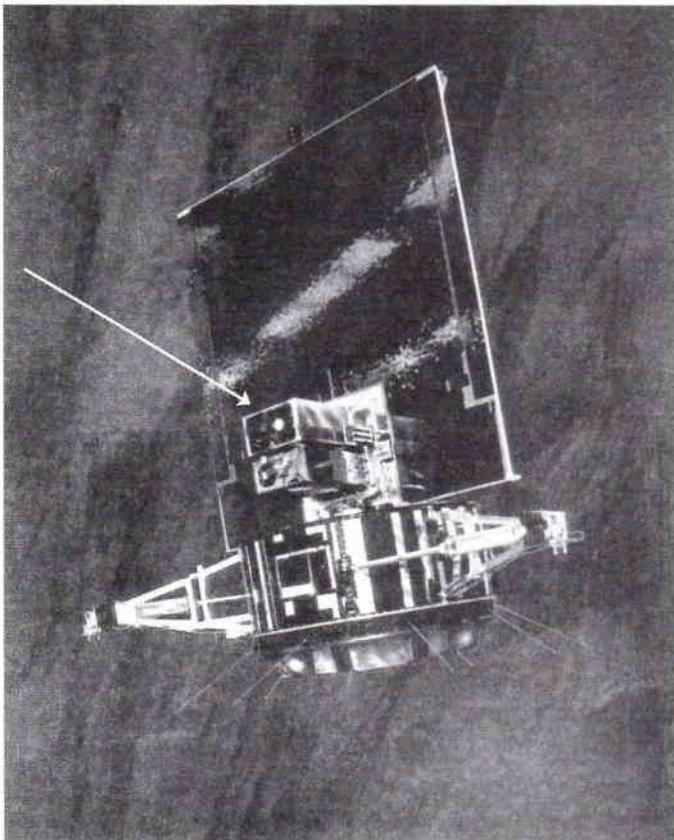
##### - Un laboratoire

Le LPSP (Laboratoire de Physique Stellaire et Planétaire) dirigé à cette époque par Monsieur R.M. BONNET et installé dans les locaux du Fort de Verrières Le Buisson. Ce laboratoire, propre du CNRS, regroupait des scientifiques intéressés par différents domaines de l'exploration spatiale et, en particulier, une équipe spécialisée dans la physique solaire.

##### - Un satellite américain

Dans le cadre de la coopération France-Etats-Unis, le laboratoire a proposé à la NASA, en 1970, le développement et la réalisation d'un "Spectro Photo Héliomètre" multicanaux de haute résolution dans les domaines des longueurs d'ondes du Visible et de l'Ultra-Violet.

Ce spectromètre devait être placé dans la partie pointée du Satellite d'Observation Solaire, OSO 1, devenu OSO 8 dès sa mise en service.



Le satellite, que l'on voit ci-dessus, était constitué d'une roue, diamètre 1,524 m sur 0,716 m de hauteur, qui contenait, outre les servitudes, six expériences scientifiques et d'un panneau, (2,096m x 2,347 m), de cellules solaires dispensatrices de l'énergie électrique d'ensemble.

Le panneau était traversé par une nacelle pointée qui supportait deux spectromètres et leurs télescopes associés (poids de l'ensemble 120 kg).

L'un des spectromètres était réalisé par le LASP (Laboratoire de l'Université du Colorado à Boulder) et l'autre était placé au dessus (voir flèche blanche du dessin) par le LPSP.

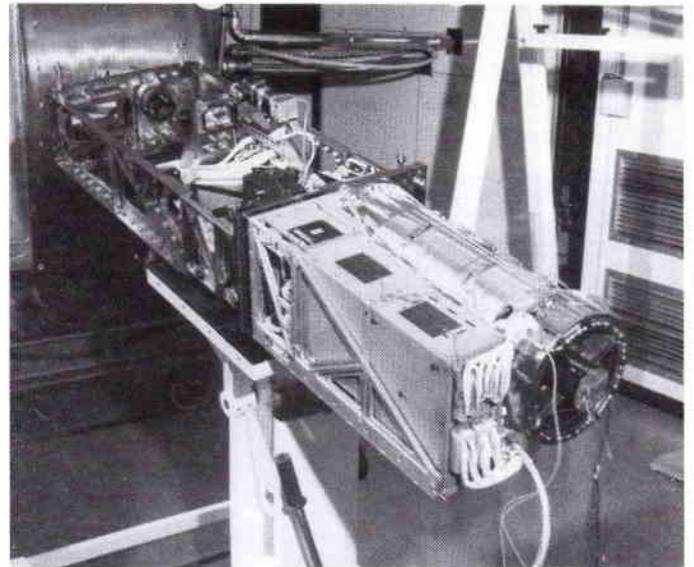
Ce satellite fut lancé par la fusée Delta 1910 à 2 étages à propergols liquides et 9 boosters à poudre, le 21 juin 1975 à 7 h 43 TU (Temps Universel) de Cap Kennedy et placé sur une orbite quasi-circulaire à 556 km, inclinée de 33° sur l'écliptique avec une révolution de 96 minutes autour de la Terre.

### - Une expérience embarquée

De dimensions générales  $L = 142,5$  cm,  $l = 37,5$  cm,  $h = 22,5$  cm et d'un poids total de 65 kg, ce spectrophotohéliomètre avait pour mission **l'étude de la chromosphère solaire avec une très grande résolution spectrale et angulaire.**

L'instrument devait permettre d'étudier des zones de la surface solaire de 1 seconde d'arc à 1 minute d'arc avec une résolution de 1,5 seconde d'arc. Il devait analyser simultanément la répartition d'énergie dans six raies parmi les plus intenses du spectre de la basse chromosphère, savoir deux raies pour l'hydrogène, deux pour le magnésium et deux pour le calcium. La résolution spectrale était comprise entre 0,02 Å et 0,06 Å ( $1 \text{ \AA} = 10^{-7} \text{ mm} = 10^{-10} \text{ m}$ ).

L'instrument que l'on découvre ci-dessous était composé de deux parties principales : un télescope et un spectromètre.



- Le télescope de focale 3 m (à droite, en avant, avec sur le côté l'électronique générale de l'expérience), fut réalisé entièrement en titane pour diminuer les poids et tenir les spécifications dimensionnelles en dilatation, ce qui pour l'époque était une prouesse technique. Le télescope fut complètement usiné dans la masse avec des machines spécialement conçues en raison des spécifications mécaniques imposées et, après usinage, il dut suivre à la SNECMA une épreuve de stabilisation par traitement thermique à 800°C.

Ses miroirs, primaire, de diamètre 16 cm, et secondaire, de diamètre 5 cm, étaient pourvus d'un revêtement AL + LiF (aluminium + fluorure de lithium) afin d'obtenir un pouvoir réflecteur maximal pour l'une des raies de l'hydrogène. Ce traitement imposa à l'installation d'étalonnage des contraintes fortes sur la teneur en humidité de l'atmosphère des salles de montage, ce revêtement étant détruit par l'eau.

La position du miroir secondaire mobile était assurée à mieux que 3 microns grâce à un actuateur, mécanisme mis au point par les équipes du LPSP pour le piloter.

- Le spectromètre était constitué, après que la lumière fut passée dans un collimateur, d'un système disperser (réseau plan, mobile afin de balayer le spectre en longueur d'onde, gravé à 1200 traits par mm et revêtu d'un traitement de fluorure de lithium comme les miroirs du télescope) et de deux miroirs déflecteurs chargés de renvoyer les rayons diffractés sur les détecteurs de chaque voie.

## La réalisation de la structure externe

Avant de lancer cette expérience et de recevoir les données sur l'ordinateur du LPSP qui sera situé à Boulder (Colorado) durant toute la mission, il fallait la soumettre à des tests fonctionnels et la placer dans des conditions de fonctionnement adéquates devant des stimuli destinés à simuler en longueur d'onde les données espérées. On réalisait ainsi ce que l'on peut appeler un étalonnage du dispositif consistant à mesurer, dans ce que seront les diverses situations du satellite au cours de sa mission, le rapport entre ce qui est émis par la source de photons et ce qui est lu par le système intégré d'optique et d'électronique ; il s'agissait aussi de vérifier le comportement du dispositif dans ces mêmes conditions.

Pour ce faire, il fallait une installation regroupant tous les dispositifs d'essai. Cette structure n'existait pas. Elle ne pouvait être installée sur le site de Verrières et devait être opérationnelle très rapidement dans un planning extrêmement serré (pour mémoire : les pénalités de retard étaient fixées à 50 000 dollars par jour après un dépassement toléré maximal de 10 jours).

Après une longue recherche, faite par l'un de nous (D. PARISOT), d'un emplacement adéquat, grâce à la compréhension et à l'enthousiasme du Directeur de l'ONERA et du Maire de Meudon, une solution qui devait garder un caractère provisoire fut trouvée en nous accordant l'hospitalité sur le site de Chalais-Meudon à l'emplacement désigné dans le préambule.

Pour respecter le caractère provisoire de l'implantation et pour minimiser les coûts, le choix s'est alors porté sur une structure gonflable autoportée de la société AIR STRUCTURE qui pouvait résister à des vents de 200 km/h pour une surface couverte de 350 m<sup>2</sup> tout en étant par sa conception démontable rapidement et d'un coût 3,5 fois moindre que celui d'un bâtiment traditionnel préfabriqué.

L'ONERA nous apportait son aide en mettant à notre disposition certains moyens logistiques comme le gardiennage, la sécurité pompier et l'accès aux ateliers du site ; le laboratoire prit en charge les servitudes générales de l'installation et l'ensemble de la logistique du projet :

- Electricité (2 fois 15000 volts pour des distributions 380 et 220 V) .

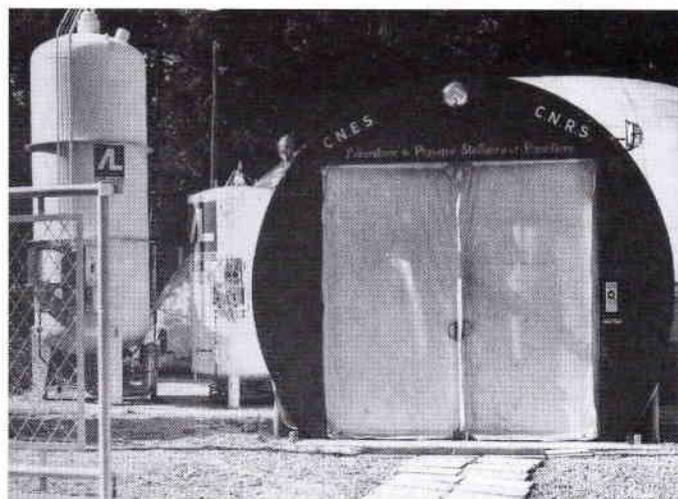
- Eau avec des débits minimum de 2,5 m<sup>3</sup>/h.

- Téléphone avec des liaisons informatiques réunissant des ordinateurs situés à L'Observatoire de Meudon, au LPSP sur le site de Verrières et plus tard à l'Institut d'Astrophysique Spatiale à Orsay.

- Azote liquide avec des tanks de 1200 litres pour l'alimentation en azote-gaz du site (pression maximale 12 bars) et 3000 litres liquide pour les systèmes de pompage cryogéniques et les refroidissements de pièges divers.

- L'ensemble de l'installation était protégé par un système de détection d'incendie avec alarme déportée au service pompier de l'ONERA.

Commencés en 1971, les travaux permirent un premier gonflage de la tente le samedi précédant Noël 1971 et l'ensemble de l'installation fut opérationnel à l'automne 1972.



En tournant le dos à l'entrée d'air de la Grande Soufflerie, les visiteurs du Musée de l'Air, tout près, purent à partir de ce moment voir notre installation qui, bien que provisoire, devait rendre, sous la responsabilité de l'un d'entre nous (D. PARISOT), à la communauté scientifique d'éminents services jusqu'en octobre 1988 où, les clés étant remises à l'ONERA et les installations intérieures étant démontées, elle connut une nouvelle utilisation et un nouveau destin.

## La réalisation des moyens d'essai

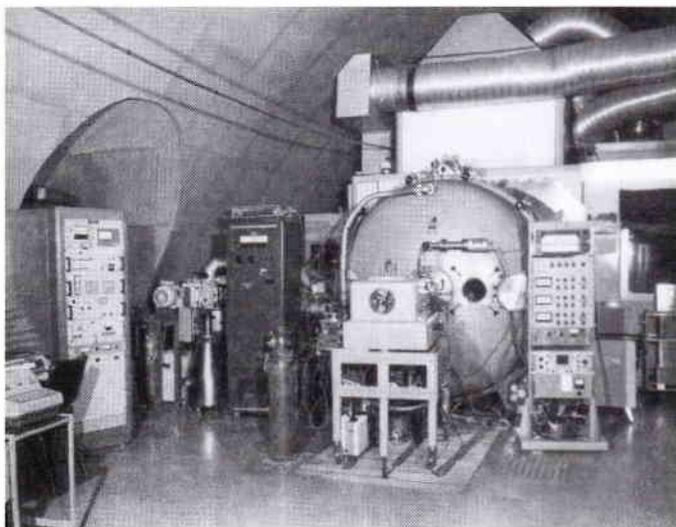
L'étalonnage de ce dispositif d'exploration de la chromosphère solaire nécessitait un certain nombre de moyens d'essai afin de répondre aux spécifications : stimuli, conditions d'ambiance (pression, température, propreté) et tester les systèmes informatiques de prise des données et de stockage....

Ces différents moyens furent étudiés et installés dans la structure gonflable formant halle. On y trouvait donc :

**- Une source de photons couvrant les domaines de longueur d'onde utiles.**

Ce fut un monochromateur, alimenté par une lampe à décharge permettant, en utilisant les gaz hélium et hydrogène, de générer les raies de l'hydrogène recherchées et grâce à des sources à décharge appropriées de générer les autres domaines du spectre. Ce monochromateur était conçu pour couvrir un domaine de longueur d'onde de 170 à 4000Å correspondant à l'UV (ultra-violet) et l'extrême UV.

**- Un simulateur d'ambiance spatiale (cuve à vide, au centre de la photo ci-dessous).**



Celui-ci sera utile pour permettre aux photons produits d'atteindre sans absorption le télescope et pour soumettre le dispositif aux différentes températures auxquelles il se trouvera exposé au cours de la mission. Le simulateur réalisé par la société VMDI était une cuve de 2 m de diamètre intérieur en acier inoxydable amagnétique et de 4 m de long pour un volume utile d'environ 15 m<sup>3</sup>.

Dans cette cuve furent implantés :

- un simulateur thermique, puits traité anti-réflexion par une peinture noire mate, recouvrant les parois et permettant une exploration entre -30°C à +60°C, grâce à une circulation contrôlée d'un fluide caloporteur, c'est-à-dire transporteur de chaleur. Ce puits permettait en outre d'exposer le dispositif à des variations de températures en fonction de sa position dans la cuve, la température contrôlée du puits pouvant varier tous les mètres.

- un banc optique amovible en aluminium de fonderie de 3 m x 0,8 m pesant 350 Kg et reposant sur un massif sismique extérieur.

Ce massif de 4 tonnes était suspendu et asservi en position par un dispositif pneumatique (on distingue au sol sur l'avant deux des ailes recouvrant le dispositif). Ce massif qui portait également le monochromateur (devant la cuve) permettait le maintien de l'assiette générale au micron près et un alignement de la source avec le banc optique à mieux que 50 microns en 60 millisecondes dans le cas d'une variation de 10% de la masse totale de 5,415 tonnes.

**- Un système de pompage performant permettant d'atteindre une très faible pression en 3 heures.**

**- Un ensemble de salles conditionnées et traitées qualifiées de "salles propres"**

Dès cette époque, il était apparu qu'une des grandes causes de détérioration des performances des expériences spatiales était due aux poussières accumulées sur les optiques durant la vie terrestre des expériences, en particulier lors de leur assemblage et durant les essais d'étalonnage.



Il importait donc de doter notre ensemble d'essai de salles appropriées où l'atmosphère conditionnée et traitée permettait d'obtenir des niveaux d'empoussièrement adéquats. Sous la halle étaient installées 5 salles "propres" couvrant ainsi plus d'un tiers de la superficie utile totale.

La peau de l'homme étant le principal vecteur de la contamination par les poussières, les intervenants portaient des tenues spéciales, les mains étant protégées par des gants plastiques (voir photographie ci-dessus).

La salle principale, pour protéger les revêtements des optiques, était conditionnée en température (20°C à 0,5 °C près) comme toutes les salles "propres" mais également contrôlée en humidité relative, cette dernière étant maintenue en dessous de 30% à + 5% près.

## La vie de l'installation

Cette installation a rempli parfaitement l'objectif pour lequel elle avait été conçue. Mais le moyen d'essai étant si performant, elle devait, durant une longue période "provisoire", continuer à servir la communauté scientifique avec succès.

Il est difficile de nommer ici les différentes expériences spatiales qui émaillent sa laborieuse vie. Sachez cependant qu'elles furent près de 50 à utiliser cette installation. Pour mémoire en prenant une expérience type par an, elle vit passer en ses murs :

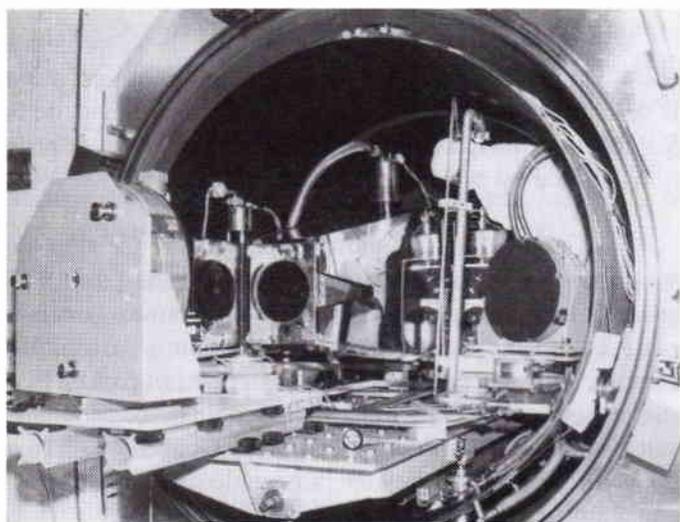
- 1975 : Les modèles de qualification et de vol de D2B ( satellite lancé à Kourou ).

- 1976 : L'expérience Hélium solaire.

- 1977 : Les modèles de vol de Prognos et de EUV en collaboration avec l'URSS.

- 1978-1979 : L'expérience TRC en collaboration avec les USA.

- 1980-1982 : Des expériences destinées au SPACELAB.



- 1983-1984 : L'étalonnage de l'expérience IKS destinée à des mesures sur la comète de HALLEY. Cette expérience sera montée sur les sondes VEGA qui seront lancées par l'URSS vers la comète de HALLEY en décembre 1984. On voit sur la photographie ci-dessus une partie du dispositif d'étalonnage de cette expérience disposé sur le banc optique dans la cuve du simulateur spatial.

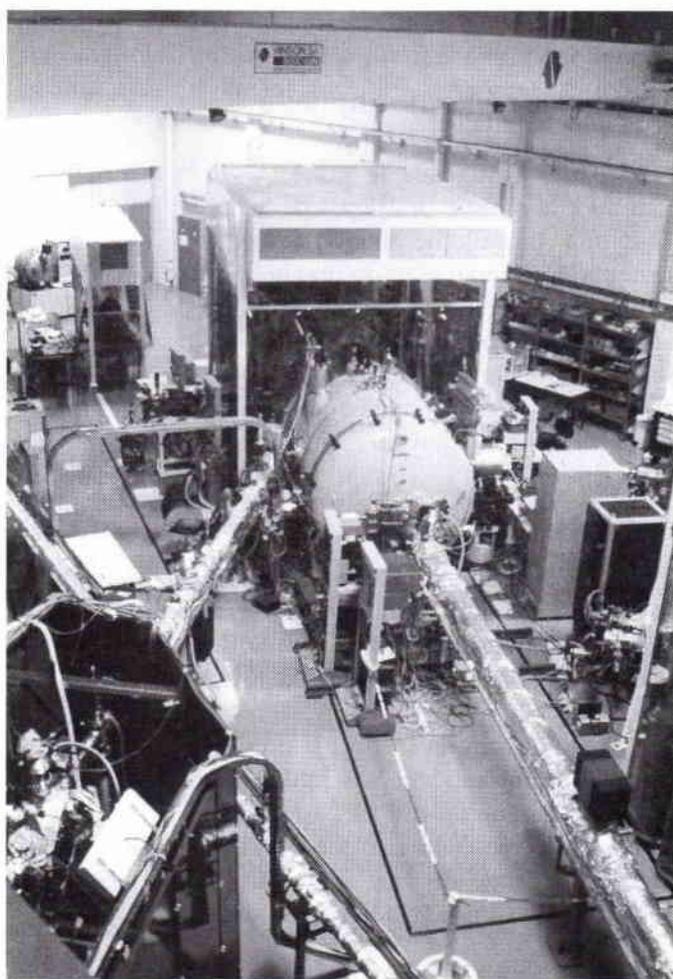
- 1984-1988 : Encore une douzaine d'expériences.

**Enfin le 12 octobre 1988, 14 heures, ce fut la remise des clefs à l'ONERA.** Cette remise des clefs avait été précédée par un démontage et un déménagement des installations techniques, en particulier du simulateur spatial, car l'installation d'étalonnage de Chalais-Meudon allait donner naissance à sa fille la Station d'Etalonnage de l'Institut d'Astrophysique Spatiale d'ORSAY.

## La Station d'Etalonnage de l'Institut d'Astrophysique Spatiale d'ORSAY

Cette aventure de Chalais-Meudon n'allait pas rester unique. Elle avait fait naître des appétits et créé des synergies entre équipes scientifiques.

Le résultat en fut la création de l'Institut d'Astrophysique Spatiale sous la direction de Monsieur Alain GABRIEL (RM BONNET étant appelé à la Direction Scientifique de l'European Space Agency) et la mise en place, sur le site d'ORSAY, d'une Station d'Etalonnage bénéficiaire des enseignements de l'installation de Chalais-Meudon, son inspiratrice, et connectée aux faisceaux de lumière fournis par un autre laboratoire du Campus. L'ensemble des installations est alors de 2200 m<sup>2</sup>.



La salle propre contient 7 simulateurs spatiaux de différentes grandeurs, (on voit au centre de la photographie le simulateur de Chalais-Meudon agrandi et modernisé).

Les tubes que l'on aperçoit au centre du simulateur et sur son côté gauche sont destinés à amener sous un vide de 10<sup>-8</sup> mbar la lumière issue du laboratoire du Campus ci-dessus mentionné.

Cette lumière sert de stimuli pour les étalonnages qui ont eu lieu dans le simulateur. Cette lumière couvre le domaine énergétique de l'Ultra-Violet aux rayons X durs.

Dans cette installation, opérationnelle en 1989, furent étalonnées, entre autres, les expériences spatiales de trois grands projets de la dernière décennie de l'European Space Agency, savoir :

1990-1993 : Les caméras ISOCAM du satellite infrarouge ISO.

1993-1995 : Les expériences Golf, Sumer, EIT, Swan, pour le satellite SOHO .

1996-décembre 1998 : Les caméras EPIC du satellite XMM ; lancement en décembre 1999.

Mais tout cela est une autre aventure. Peut-être qu'un jour, dans d'autres circonstances, d'autres que nous vous en conteront la suite.

Daniel PARISOT . Philippe SALVETAT

## NOUVELLES BRÈVES

### Assemblée générale annuelle

Elle s'est tenue le samedi 3 février à partir de 15 h 30 à la maison des bords de Seine située 43 rue de Vaugirard. La salle de réunion devait se révéler quelque peu exigüe, compte tenu du nombre de participants mais ce lieu inhabituel avait permis de réunir dès 14 h 15 les adhérents qui souhaitaient faire une visite des bords de Seine sous la conduite de Daniel SOREAU et de les amener à l'assemblée générale pour son ouverture. Malgré un temps venteux et pluvieux, une trentaine de personnes arrivaient en effet peu avant 15 h 30, au terme de leur circuit.

A l'entrée un tract était distribué par deux administrateurs, son objet étant une consigne de vote négatif à propos d'un point prévu dans l'ordre du jour de l'assemblée (point 3 : modifications des statuts, voir ci-dessous).

En ouvrant la séance, le président a manifesté sa satisfaction de tenir une assemblée générale, soulignant qu'une telle réunion est l'occasion d'être à l'écoute des adhérents. Il a souhaité que chacun s'exprime et que s'instaure un échange de vues certainement fructueux pour l'ensemble du Conseil d'administration.

Après avoir remercié Monsieur le Maire pour la mise à disposition du local des bords de Seine ainsi que pour la subvention municipale accordée à notre association et son soutien pour l'obtention de la subvention départementale, Gérard ADER a salué la présence de plusieurs élus municipaux en particulier de Mesdames ALLAND et GARDIN, Messieurs AKAR, DUPIN et SABOT, maires adjoints ainsi que celle de Monsieur Yann FRA-DIN, directeur de l'association "Espaces" qui, avec l'appui de la Municipalité, procède à des opérations d'entretien des chemins des bords de Seine et à la sur-

veillance des berges en contrôlant le développement de la végétation et en favorisant l'implantation de la flore spontanée.

Le président a ensuite remercié de sa présence notre adhérent, Monsieur Claude BRANDON qui est aussi le délégué, pour le département des Hauts-de-Seine, de la S.P.P.E.F., à laquelle notre association adhère et dont le rôle national est brièvement évoqué.

Gérard ADER annonce ensuite sa décision de supprimer de l'ordre du jour de la réunion le point n° 3 relatif à la modification des statuts du Comité, considérant que, depuis l'envoi de la convocation à l'assemblée générale, plusieurs administrateurs lui ont fait part de leur suggestion qu'une étude plus approfondie de ce problème soit conduite au sein du Bureau et du Conseil avant une nouvelle proposition devant l'assemblée générale, rejoignant ainsi l'objectif, devenu caduc, formulé dans le tract.

Monsieur AKAR insiste toutefois pour que soit précisé le sort réservé aux pouvoirs en blanc arrivés au siège de notre association, la modification des statuts envisagée portant justement sur l'utilisation en vigueur de ces pouvoirs. Le président indique qu'ils se trouvent à l'entrée, à la disposition des adhérents qui souhaitent en utiliser, dans la limite autorisée.

Le président donne ensuite la parole au secrétaire général pour le premier point de l'ordre du jour :

### 1 – Rapport d'activité

Le rapport met en évidence la tenue en cours d'année de trois réunions du Conseil et de quatre réunions du Bureau ainsi que la publication de trois bulletins (n°s 100, 101 et 102), la visite de la fonderie CLEMENTI et

souligne qu'il n'y a pas eu d'opération "Forêt propre" en raison de la tempête de décembre 1999 qui a lourdement affecté le domaine meudonnais. Les artisans du Bulletin, rédactrice en chef et président qui maîtrise les techniques informatiques de la composition qu'il assure au prix d'un travail considérable, sont l'objet de félicitations. Michel RIOTTOT annonce ensuite la nouvelle du classement d'édifices meudonnais qu'on peut lire en détail dans la rubrique "Nouvelles brèves" du Bulletin n°103.

Le rapport souligne la préoccupation constante que fut cette année l'urbanisation de Meudon en raison d'un nouveau plan d'occupation des sols (P.O.S.) d'une part, de l'aménagement des terrains Renault à Meudon-sur-Seine d'autre part. Le P.O.S. a fait l'objet d'un avis publié dans le Bulletin, mais, inquiet par les fortes possibilités de construction qu'il génère sur les terrains de l'O.N.E.R.A. jouxtant la Grande Perspective, l'éventualité d'un recours devant le tribunal administratif a été étudiée avec un avocat spécialisé dans ce domaine. Après un examen approfondi, le Conseil d'administration a décidé à la majorité d'une voix de ne pas engager de recours.

Des problèmes particuliers : avenue du Château, boulevard urbain à Meudon-sur-Seine, ont été étudiés en cours d'année, ils font l'objet de points spécifiques de l'ordre du jour (cf infra) de cette réunion.

Le secrétaire général termine par l'annonce de deux importantes manifestations cette année :

1 - reprise de l'opération "Forêt propre" **le 31 mars de 14 h à 16 h 30** avec la plantation d'un nouvel arbre au centre de la Mare Adam. Pour financer l'achat de cet arbre, il est proposé aux assistants l'achat d'une photographie aérienne en couleurs de la Grande Perspective pour le prix de 50 francs.

2 - La célébration du centenaire de la Société pour la protection des paysages et de l'Esthétique de la France (S.P.P.E.F.) **le 10 juin 2001** que Anne LASSERRE, responsable de l'organisation avec Paulette GAYRAL pour notre Comité, évoquera au cours de cette réunion.

Jean REINACH demande la parole pour lire un texte dans lequel il exprime son regret de recevoir avec retard les compte-rendus des séances du Bureau et du Conseil d'administration et demande que ceux-ci soient envoyés à tous les membres du Conseil d'administration et les délégués de quartier avant la séance suivante afin que le premier point de l'ordre du jour de celle-ci soit systématiquement l'approbation de ce compte-rendu. Il demande en outre que les procès verbaux succincts destinés aux services de la Préfecture soient envoyés aussi aux membres du Conseil. Il souligne l'importance qu'il attache à ce strict fonctionnement en indiquant qu'il ne donnera pas son approbation au rapport d'activité.

## 2 - Rapport financier

Un rapport chiffré détaillé établi par le trésorier Claude RICHEZ est distribué à chaque participant. Il fait apparaître une évaluation de la dépense de 17 000 francs pour le troisième numéro du Bulletin de l'année 2 000. Il est expliqué qu'en fait celle-ci ne sera effective qu'en 2001 pour le règlement global de ce numéro et du numéro 1 de l'année 2001 qui seront couplés et feront l'objet d'un seul fascicule d'une importance égale à celle de deux numéros habituels et dans lequel se trouvera, en dépliant, la photographie aérienne de la Grande Perspective. En définitive, les comptes de l'année 2000 font apparaître un excédent de trésorerie de 19 951 francs.

L'examen du document distribué à l'assistance suscite des interventions : Gabriel GUIBERT demande des précisions au sujet de la dépense de 11 700 francs pour consultation d'un avocat. Le président explique qu'ayant eu une majorité en faveur d'une telle consultation à la réunion du Bureau qui avait précédé celle du Conseil du 10 mai 2000 dans lequel un vote devait avoir lieu pour décider ou non d'un recours auprès du tribunal administratif, il avait été amené à consulter un avocat, recommandé par la S.P.P.E.F., qui, après un premier entretien gratuit, avait consacré 7 h 30 à ce dossier, travail qui, avec la T.V.A., justifie le montant des honoraires. Il explique en effet que le vote du Conseil ayant été défavorable à un recours par 15 voix contre 14, il en avait aussitôt informé l'avocat qui a fourni une note d'honoraires du montant indiqué. Certains intervenants jugent ce montant trop élevé et estiment, en tout état de cause, que la facture de l'avocat aurait dû être accompagnée d'un rapport écrit ; d'autres la trouvent justifiée et Michel JANTZEN, très au courant des conséquences possibles du P.O.S. mis en cause dans cette affaire sur l'urbanisation des terrains de l'O.N.E.R.A. jouxtant la Grande Perspective, pense qu'un règlement amiable était impossible.

A la demande de Monsieur AKAR sur la nature du problème posé à l'avocat, le président répond qu'il s'agissait d'éviter un niveau d'urbanisation trop élevé tant sur les terrains de l'O.N.E.R.A. que sur ceux de Renault.

Sur l'intervention de Jean REINACH qui pose la question de savoir si le Bureau était habilité à autoriser la dépense, Jean-Marie HAMELIN répond avec fermeté qu'il s'agit d'une question de confiance, mal venue à l'égard de bénévoles et, en particulier, du président qui consacre un temps considérable au Comité.

Monsieur AKAR s'étonne cependant qu'un recours ait pu être envisagé à l'encontre d'un texte administratif émanant du Conseil municipal.

Cet échange de vues s'achève sur l'intervention de Michel JANTZEN qui estime que le problème de l'ur-

banisation des deux secteurs (O.N.E.R.A. et Meudon-sur-Seine) est un enjeu très grave pour la défense du patrimoine qui est la raison d'être de notre association. Sur cette pertinente conclusion, le président annonce le point suivant de l'ordre du jour.

#### **4 – Election des administrateurs**

Huit administrateurs ont demandé leur renouvellement ; il s'agit de Mesdames HERLEDAN et MULOT, Messieurs ADER, COSSE, POILEVEY, REINACH, RONSSIN, SOREAU. Trois candidats se sont manifestés pour trois postes à pourvoir : Madame LASSERRE, Messieurs CHEMIN et MOREAU.

Une feuille est distribuée à chaque adhérent et lui permet de se prononcer sur chaque nom de la liste ainsi que sur l'adoption des deux rapports et sur le quitus au trésorier.

Le dépouillement du vote a lieu tandis que le point 5 de l'ordre du jour est examiné.

#### **5 – Informations sur l'avenue du Château et sur Meudon-sur-Seine**

##### **a ) Avenue du Château**

La parole est donné au président d'honneur, Michel JANTZEN, qui rappelle les "bricolages" successifs relatifs aux arbres et aux contre-allées auxquels il a assisté depuis plus de 25 ans et résume ce qui avait été exposé longuement lors de l'assemblée générale de 1999 (cf compte-rendu dans le Bulletin n° 98) comme étant le projet de la D.R.A.C. (Direction régionale des Affaires culturelles) : voirie, stationnement et réfection de l'alignement des arbres par une replantation selon un calendrier échelonné sur 4 ans. Ces dispositions ont suscité la constitution d'une association, Association des Amis de l'Avenue du Château (A.A.A.C.), qui, ayant présenté un recours devant le tribunal administratif après l'abattage d'un certain nombre d'arbres, a obtenu un sursis à la poursuite de celui-ci.

La parole est ensuite donnée à Monsieur COLCHEN qui, au sein de l'A.A.A.C., s'est particulièrement intéressé au problème des arbres et envisage la conservation du maximum d'arbres restants au prix d'un entretien très strict et régulier et veut "rénover sans détruire le beau", politique qui contrairement à celle de la DRAC ne garantit pas dans le futur l'alignement majestueux tant apprécié ces dernières années. Après quelques interventions qui témoignent du partage des opinions entre deux stratégies : l'une garante d'alignements homogènes des arbres replantés, l'autre attachée à maintenir un aspect voisin de celui d'aujourd'hui mais génératrice

d'une hétérogénéité qui ira croissante, Monsieur COLCHEN s'affirme déterminé à poursuivre la réflexion et, le moment venu, à informer notre Conseil de l'état de celle-ci avec l'espoir qu'une solution conciliatrice des points de vue puisse être proposée à la D.R.A.C.

Jeanne-Marie GOUBLIN souligne l'envahissement anarchique des voitures en stationnement sur l'avenue, au point que certains riverains ont fait appel à des barrières de la Mairie pour tenter de le contenir.

##### **b) Meudon-sur-Seine**

Daniel SOREAU rappelle la vente des terrains RENAULT de Meudon à l'entreprise CISCO associée à la COGEDIM ; il évoque les réserves faites par la Ville et les associations par rapport au projet présenté initialement, réserves qui ont suscité une nouvelle consultation internationale à la suite de laquelle deux projets ont été retenus et firent l'objet d'une présentation en Mairie. Au terme d'une consultation organisée par le Maire de Meudon, le projet MACARY-PEI-COBB-FREED et CORNET-VERNET a, en particulier, eu la faveur de notre Comité comme l'exprime l'avis publié pages 11 et 12 du Bulletin n°103 et a été retenu par CISCO.

Quoiqu'il en soit un problème essentiel subsiste, celui de la route départementale n°7 comme l'ont montré plusieurs intervenants qui ont souligné les nuisances d'origines diverses qu'engendrerait pour ce quartier une voie rapide de surface. C'est à une très large majorité que l'assemblée s'est rangée à la solution de l'enfouissement de cette voie. Le président a conclu qu'il s'agit d'une préoccupation majeure qui fera l'objet d'une action soutenue dans les mois à venir.

#### **Résultat du vote**

Le dépouillement des bulletins de vote par quatre administrateurs étant achevé, les résultats suivants sont proclamés :

Sur 208 adhérents présents ou représentés :

Approbation du rapport d'activité : 150 oui  
Approbation du rapport financier : 166 oui  
Quitus au trésorier : 172 oui

Election des membres du Conseil d'administration :

Madame Marie-Thérèse HERLEDAN : 205 voix  
Madame Anne LASSERRE : 191 voix  
Madame Simone MULOT : 145 voix  
Monsieur Gérard ADER : 171 voix  
Monsieur Bernard CHEMIN : 196 voix  
Monsieur Benoît COSSE : 190 voix

Monsieur Dominique MOREAU : 183 voix  
Monsieur Claude POILEVEY : 173 voix  
Monsieur Jean REINACH : 133 voix  
Monsieur Bernard RONSSIN : 170 voix  
Monsieur Daniel SOREAU : 156 voix

Le dernier point de l'ordre du jour est abordé vers 17 h30.

## 6 - Questions diverses

### 1 - Forêt propre

Dominique Moreau annonce que l'opération pourra être reprise cette année dans de bonnes conditions de sécurité et aura lieu le samedi 31 mars de 14 h à 16 h 30 ; il souhaite la participation du plus grand nombre d'adultes.

### 2 - Centenaire de la S.P.P.E.F.

Monsieur BRANDON, délégué départemental de la S.P.P.E.F., rappelle que la S.P.P.E.F. est une association nationale dont le premier président fut SULLY-PRUDHOMME. Elle compte des milliers d'adhérents et grâce à un réseau de délégués, elle est au courant des problèmes patrimoniaux et peut intervenir auprès des instances concernées dans un objectif constant de préserver ce qui concourt à la beauté du patrimoine de notre pays. Elle édite chaque trimestre une importante revue qui constitue une source d'information sur le patrimoine français.

L'année 2001 marque le centenaire de la S.P.P.E.F. puisque ses statuts ont été déposés le 11 novembre 1901 ; des manifestations auront lieu dans différentes régions pour célébrer l'événement. Pour la région Ile-de-France, Meudon a été choisie et notre Comité, qui est adhérent à la S.P.P.E.F., participe à l'organisation de cette célébration qui aura lieu le 10 juin prochain et comportera une conférence de Michel JANTZEN intitulée "A la découverte du Domaine de Meudon", des visites des différentes parties du Domaine dont une visite complète de l'Observatoire, enfin un cocktail qui aura lieu probablement dans l'enceinte de l'Observatoire. Mesdames LASSERRE et GAYRAL ont accepté de se charger de l'organisation. La parole est alors donnée à Anne LASSERRE qui indique que des contacts ont été déjà pris en particulier avec le Directeur administratif de l'Observatoire qui

s'est montré très ouvert et très favorable à une coopération efficace, puis avec Monsieur Hervé MARSEILLE, maire de Meudon, qui a réservé un chaleureux accueil aux organisatrices et les a assurées de son soutien tant au plan matériel pour la réception que dans les demandes de subvention qui seront présentées auprès des Conseils départemental et régional. Des personnalités ont déjà accepté de prêter leur concours pour la conduite des groupes, cependant il sera nécessaire d'avoir des aides bénévoles pour un certain nombre de missions et un appel est lancé à l'assistance par les organisatrices pour que des membres du Comité et leurs amis veuillent bien se faire connaître et contribuer ainsi à cette opération de prestige qui devrait rassembler plus de deux cents personnes.

Après l'exposé d'Anne LASSERRE, Monsieur PERNOT, qui avait bien voulu se charger, lors de la précédente assemblée générale, de s'intéresser au devenir de l'escalier mécanique à la gare de Val-Fleury, en panne de longue date, annonce la bonne nouvelle du début des travaux de remise en état dans les jours qui suivent.

Henri CLOUZEAU demande la parole au titre de délégué de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France qui organise régulièrement des colloques et en publie les actes. Le thème du dernier colloque tenu à Meaux était "Artisanat, industrialisation et desindustrialisation en Ile-de-France". Sous le titre "Crayères ou carrières, blanc de Meudon ou blanc d'Espagne", la communication de Henri CLOUZEAU est publiée dans le tome 51 des Mémoires de Paris et d'Ile-de-France (2001). Elle présente l'histoire des exploitations de craie des différentes carrières de Meudon depuis le 18<sup>ème</sup> siècle ainsi que l'aventure de la "*Manufacture des Blancs minéraux de Meudon*" initiée par le journaliste Emile GIRARDIN. Cet article, particulièrement intéressant pour Meudon, est accompagné de 42 autres relatifs à d'autres localités dans ce recueil que l'on peut se procurer au prix de 200 francs auprès de Henri CLOUZEAU, 12 avenue Scribe à Meudon.

La séance a été levée peu avant 18 heures et s'est poursuivie pour les participants qui le souhaitaient autour d'une table où leur étaient offerts quelques rafraîchissements.

Paulette GAYRAL

# Michel DAMOUR

## Tapissier

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON

01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

RÉFECTION MATELAS

& SOMMIERS

# F O R M' S

Fournitures

Occasions

Reprographie

Maintenance

Secrétariat

☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON  
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)

Ouvert du lundi au vendredi  
9 h 30 - 12 h 30 / 15 h 00 à 19 h 00

➤ PHOTOCOPIES ET FAX SERVICE

➤ RELIURE - PLASTIFICATION

➤ FOURNITURES DE BUREAU - TAMPONS ENCREURS

➤ PAPETERIE

➤ ENCRES - SUPPORTS SPÉCIAUX POUR IMPRIMANTES

➤ TRAVAUX DE SECRÉTARIAT

## Société d'Exploitation des Établissements L. WACQUANT

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue  
92190 MEUDON

☎ 01 45 34 12 01

### COUVERTURE

### PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains,  
Chauffe-eau à gaz et électriques  
Chauffage gaz



# GARAGE RABELAIS

## CITROEN MEUDON

29-31, boulevard des Nations-Unies  
92190 MEUDON

☎ 01 46 26 45 50

### MÉCANIQUE - TÔLERIE

### STATION SERVICE - VENTE

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon - Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 MEUDON

**Prix spécial : 40 francs**